

L'énigme de la fille noire de Louis XIV résolue par les archives ? La « mauresse de Moret », ca. 1675 - 1731

Les archives sont souveraines : elles dédisent formellement trois siècles de littérature, qui n'ont point fait usage d'elles mais qui veulent que la fameuse « mauresse de Moret » eût été une fille que la reine de France aurait eue en 1664 d'un amant noir. Et les archives stupéfient. Il est une autre fille noire que Louis XIV protège de tous ses soins, mais tant secrètement qu'elle est restée inconnue jusqu'à nos jours : Dorothée, précieuse petite créature que le roi fait escorter de Paris à Orléans par son Trésorier général de l'Artillerie. Cette double paternité attentive du Roi Soleil adoucit-elle quelque peu son image de souverain sans âme ?

1) Les archives d'Autriche, d'Espagne, de Grande-Bretagne et du Vatican

Le déni formel de la littérature relative à la « mauresse de Moret » va être cinglant. S'il est bien certain que la naissance royale d'une fille noire à la cour eût été soumise à la censure de l'information publique dans le royaume (la *Gazette de France*, les *Avvisi* ou *Nouvelles à la main*, etc.), il en est tout autrement dans les missives que les ambassadeurs étrangers envoyaient à leurs souverains. Il est nulle pudeur, nulle retenue dans ces lettres secrètes, souvent codées - l'Espagne, alors le plus vaste empire au monde, employant parfois un savant double code, alphabétonumérique -, ce d'autant que, malgré les alliances matrimoniales, ces puissances restaient ennemies de la France.

Au château du Louvre, en ce mois de novembre 1664, lors de l'accouchement de la reine Marie-Thérèse - qui est une Habsbourg d'Espagne -, les ambassadeurs piétinent dans les antichambres. Rien ne fait défaut à leur information, fût-ce le terme de la grossesse (8 mois), l'heure de l'accouchement, les affres de la reine, sa fièvre puerpérale, la santé et le double prénom de la princesse nouvelle-née, le nom de ses parrains, etc.

Et la vérité tombe. La petite fille n'est aucunement noire, mais plus encore, dans les jours et semaines qui suivent, il est nulle rumeur assurant qu'elle le soit. Et que l'on ne suppose nul complot universel - quel dessein commun pourrait unir le Vatican à l'Angleterre protestante ? - pour masquer la vérité, dans ces correspondances secrètes où tout est révélé dans sa plus crue vérité. De plus, la seconde lettre de l'ambassadeur d'Autriche, rédigée cinq jours après l'accouchement, nous apprend qu'il n'a pas encore rencontré celui d'Espagne à propos du grave état de santé de la reine, nous certifiant ainsi qu'ils ne se sont point concertés l'un l'autre pour cacher qu'une enfant noire serait née dans la dynastie espagnole des Habsbourg.

De même, le nonce apostolique - nous sommes alors en pleine crise diplomatique entre la France et le Vatican -, ainsi que les nombreux espions au service de l'ambassadeur de Grande-Bretagne - les archives britanniques recèlent, pour le XVIII^e siècle, plusieurs milliers de pages annuelles de rapports sur la France -, ne relèvent rien à propos d'une singularité de couleur de la princesse nouvelle-née. La correspondance des ambassadeurs des Pays-Bas et de la République de Venise sont moins importantes numériquement.

La nouvelle-née décédera peu après, comme la presque totalité des enfants de la reine, dont cinq des six enfants ne dépassèrent pas l'âge de cinq ans, ce qui nous dit assez ce qu'étaient les douleurs physiques et morales d'être mère en ce siècle lointain.

Sources. Vienne, Archives nationales d'Autriche (HHSta) : Frankreich, Berichte 24. Simancas, Archives générales d'Espagne (distinctes des Archives nationales, à Madrid) : K

1388-1390 (copies : 21 Mi 4, 5). Kew (Londres), Archives nationales de Grande-Bretagne : SP 78 / 119-120. Vatican, Archivio Segreto Vaticano : 129 mi 127 (Francia 129 A, ff° 170 r°-v°) et 129 mi 128 (Francia 130).

2) **L'existence d'une seconde fille noire de Louis XIV ?** **L'ordre du Roi : « Prenez bien soin d'elle »**

Si la cour n'a pas usé de discrétion envers la « mauresse de Moret », laquelle, devenue religieuse bénédictine sous le nom de sœur Louise Marie de Sainte-Thérèse, reçut nombre de visites de hauts personnages de l'entourage royal, il en fut tout autrement pour la seconde fille noire, Dorothée, restée inconnue jusqu'à nos jours.

A propos de la religieuse de Moret, Louise Marie Thérèse - cette triple dénomination est alors rarissime, relevant quasi exclusivement de la haute noblesse -, l'explication la plus rationnelle pour qu'une fille étrangère de peau noire portât uniment le prénom du roi et le double prénom de la reine serait qu'elle eût reçu ces trois-ci lors d'une cérémonie baptismale tenue sous les auspices des deux souverains, veillant à la chrétienté des « bons sauvages ». Or, de tels doubles auspices royaux, dignes d'un apostolat missionnaire, sont rapportés sous Louis XIII, mais nullement sous son successeur.

Etonnons-nous fortement que les 5 ordres émanant de Louis XIV relatifs aux brevets de pensions des deux filles noires, bien transcrits dans les « Actes royaux », ne l'eussent point été de même dans les « Actes et papiers du ministre de la Maison du roi », lors que les autres documents de même nature le sont, attendu qu'il s'agit de leur continuité habituelle. Pour la période 1683-1718 du règne de Louis XIV (donc un peu posthume), la quasi-totalité des « actes royaux » analogues, fût-ce ceux relatifs à des femmes étrangères, se retrouvent dans les « tables des ordonnances de pensions et dons » (956 noms), à la réserve de quelques patronymes mal transcrits et à la réserve... des deux filles noires. Certes, la discrétion impose de ne point doter ces deux filles de 5 000 livres annuelles dans une abbaye royale, mais à les placer dans deux couvents distincts modestes, munies d'une pension de même ordre, et à oublier leurs identités dans les registres de paiement.

Ainsi Louise et Dorothée, apparaissent-elles - et avec quelle force pour cette dernière ! - dans les archives de la Maison du Roi. Que l'une ou l'autre eût été une enfant de la souveraine, elle apparaîtrait dans les comptes de la Maison de la Reine, attendu qu'il n'y eût eu alors nulle raison pour qu'elle figurât dans les brevets de pensions du roi. Par exemple, la petite Amérindienne Marie-Angélique (Wisconsin, 1712 – Paris, 1775), dont j'ai écrit la biographie, apparaît dans les comptes de la reine, épouse de Louis XV (O1 / 3742), fût-ce après le décès de la souveraine, qui avait demandé en son testament que cette pension lui soit perpétuée, cette comptabilité ayant une prolongation posthume. Que les rois renflouent la Maison de la Reine lorsque Marie-Thérèse ou Marie-Antoinette ont de grandes dettes de jeu, est un tout autre acte du Secrétariat de la Maison du Roi, indépendant des listes de pensionnaires.

Jamais, au fil de la longue ère 1610-1786 (registres O1 /1-128), une jeune fille noire aura été sans raison apparente le sujet d'une telle attention royale - le roi assurant qu'il paiera toute charge, passée ou à venir pour Dorothée, et ordonnant : « Prenez bien soin d'elle » -, attention couverte par des moyens quasi militaires. En 1700, le roi fit venir Dorothée depuis les ursulines d'Orléans jusqu'à un couvent de Paris, durant 3 mois, sans autre raison crédible que de la voir. Et si l'on avait encore quelque doute sur la paternité royale, sachons que le souverain fit escorter Dorothée entre les deux villes par l'un de ses écuyers-conseillers, grand officier de sa Maison militaire. Ou bien devrait-on songer que cette jeune couventine, aucunement soumise à une lettre de cachet, pouvait mettre en péril le royaume.

Quelles pouvaient être les interrogations intimes de cette fille noire, qui, sans raison à elle perçue, se voyait ainsi escorter avec respect par le Trésorier général de l'Artillerie ? Notons bien que ce richissime personnage, Landais de Montroy, ne fit qu'obéir aux ordres du roi sans en garder de trace. S'il eut bien des activités commerciales dans la traite des esclaves, celles-ci étaient communes dans sa classe de noblesse de robe, mi-marchande, et surtout, elles furent très postérieures à l'attestation de l'existence en France de Dorothée. A son décès, l'inventaire de ses papiers courait sur 106 pages, faisant état de quelque 3 000 documents : nul d'entre eux ne conservait la mémoire de Dorothée, ce qui atteste bien de la discrétion d'un haut serviteur royal précautionneux.

Sources. Archives nationales ; Maison du Roi, Maison de la Reine. O1/29, f° 279 v°. O1 / 39, f°195 r°. O1/ 44, f°252 r° (n° 851). O1/44, f° 300 v° (n° 1024). O1/44, f° 385 v° (n° 1350). O1/ 630-634 (1683-1764). O1/ 3713-3715. Et les tables analytiques des registres O1 /1-128, couvrant la vaste période 1610-1786. Archives nationales, Minutier central, XV/555, inventaire du 29 août 1729 (total de 186 pages).

3) Identification du peintre de la « mauresse » Ultime trace de vie d'elle sur un acte notarié de 1730

« Peintre ordinaire du roi », membre très jeune de l'Académie royale de Peinture, ayant laissé quelque 200 portraits non signés au cours de 60 années d'activité, Pierre Gobert (1662-1744) ne courait assurément pas après la postérité. Outre les parentés frappantes de son style avec celui du portrait non identifié, oublié depuis 145 ans dans les combles du musée Melun, outre son usage habituel à ne pas signer ses œuvres, Gobert, dont la souche familiale est de Fontainebleau, est l'unique peintre qui eût eu des rapports directs avec la « mauresse de Moret », attendu que sa fille, bien plus jeune qu'elle, et l'une de ses nièces, étaient ses coreligionnaires chez les bénédictines de cette cité.

Peut-être pouvons-nous comprendre le déplacement sans raison qu'il fit à Landau, en Allemagne, en 1725 - alors qu'il était affairé en Lorraine au portrait de la future reine de France, épouse de Louis XV - , si on le rapproche d'un document notarié conservé aux Archives de Seine-et-Marne, en lequel un militaire de cette même cité allemande consent à une vente permettant aux bénédictines de Moret d'étendre de façon conséquente leur propriété, et donc leur activités conventuelles, centrées sur l'éducation des jeunes filles et l'hébergement de veuves cherchant une retraite hors du monde.

Lors du don du portrait au musée de Melun, en 1869, M. Tartarin dit le tenir de sa mère, qui le tenait d'une vieille religieuse ayant été amie de la « mauresse », ce qu'une longue série d'actes notariés, centrée sur les inventaires après décès, va conforter.

Les actes mortuaires du couvent de Villechasson-Moret nous révèlent que l'âge des pensionnaires et des religieuses s'échelonnait entre 4 et 92 ans, les plus jeunes servant de femmes de chambre aux plus âgées, impotentes, pour se vêtir, se nourrir, etc. Dans un grand cycle de la vie, ces jeunes filles seront-elles-mêmes aidées dans leur vieillesse par de semblables petites pensionnaires. Les liens noués étaient forts, nous le savons par de multiples journaux internes des congrégations religieuses : la fille du peintre Gobert fut-elle proche du cœur et de l'affection de la « mauresse » ? Nous ne le saurons jamais, mais c'est bien Gobert qui peignit pour sa fille le portrait de la fille noire de Louis XIV.

Il est émouvant de voir les signatures des deux religieuses, se touchant l'une l'autre sur la même ligne, dans un acte notarié du 10 janvier 1730, qui est l'ultime trace du fil de la vie de Louise Marie Thérèse, telle que la dénomme le notaire, mais qui, depuis le décès de Louis XIV en 1715, ne signe plus que « Sœur Marie de Sainte Thérèse ». Sa belle signature

autographe, sur un acte du 24 avril 1725, nous fait entendre qu'elle fut éduquée toute petite en cette même demeure conventuelle, où elle apprit à écrire, sa calligraphie étant quasi identique à celle des autres religieuses de son âge, formées par les mêmes maîtresses, quoique ces filles eussent chacune appris à se distinguer par diverses boucles et croches au « s » du mot « sœur ». Les signataires plus anciennes, religieuses d'une autre génération, usèrent d'autres graphologies.

Dans les tourmentes de la Révolution, nous perdons, au 3 mai 1790, la trace de l'existence de la fille du talentueux peintre, laquelle, nonagénaire et désormais sans logis monastique, emportait avec elle le portrait de la « mauresse », petit chef-œuvre qui nous dit assez quelle fut la beauté, cloîtrée, voilée, de la fille métisse du Roi Soleil.

Sources. Archives de Seine-et-Marne ; Vêtures (338 H 3) et mortuaires (338 H 4) du couvent de Villechasson-Moret ; Répertoire (262 E 1) et minutes notariales de Moret (262 E 75 - 262 E 88, couvrant la période 1694-1735). Archives de l'Yonne ; 3 E 70/96. Archives nationales ; Minutier central, XV/447 ; LIX/548 ; LXXVI/383 ; LXXVIII/1159 ; LXXXVI/618, 619, 721.

4) Les nombreux documents volés. Sans équivalent est l'absence de mention d'acte de baptême d'une religieuse

La presque totalité des minutes notariales en lesquelles Louise Marie Thérèse est concernée - notamment son très important acte de profession religieuse, en 1695 - ou a simplement signé, ont été volées peu avant 1866 par Sollier. L'enregistrement, au XVIII^e siècle, de ces actes disparus sont encore bien lisibles dans le répertoire 262 E 1 des archives de Seine-et-Marne, lequel renvoie à des minutes désormais hors d'existence, signalées comme volées dès 1903. Nous avons l'assurance du nom du voleur car il est le seul qui eût cherché des archives notariales sur la « mauresse », mais plus encore, il avait commis l'erreur de la croire défunte en 1728 : lors, il acheva là son pillage, et les années subséquentes gonflèrent peu son butin. Par bonheur, car il nous préserva ainsi l'ultime trace de vie de Louise Marie Thérèse, sur un acte de janvier 1730, ainsi qu'un second acte qui lui avait échappé, daté d'avril 1725.

Sans équivalent est l'absence de toute mention d'un acte de baptême d'elle, absence à proprement stupéfiante pour une religieuse bénédictine. Qu'elle eût été la fille légitime d'un couple noir au service de la Maison du Roi - comme cela a été avancé à tort, car on ne retrouve point trace de ce couple dans les registres de la sous-série 01 -, cet acte eût été dûment mentionné.

Et que cette « mauresse » eût été fille d'Afrique, d'Asie ou de toute autre partie du globe, nous aurions l'indispensable transcription d'un acte baptistaire, sacrement donné en France, viatique à toute vie sociale, semblable en partie à celui de l'Amérindienne Marie-Angélique, pour laquelle le prêtre qui la baptise en 1731 invoque l'intercession divine :

« ... Marie Angélique Memmie fille âgée d'environ vingt ans dont le père et la mère sont inconnus... fille qui née, ou qui a été transportée des son bas âge dans quelque Isle de l'Amérique [Amérique], dou par les soins d'une providence divine elle est venu[e] débarquer en France ». Ou, pour la « mauresse », nous aurions des mots analogues au document précédant l'entrée de l'Amérindienne à l'abbaye royale Sainte-Périne, à Paris : « ... la nommée Marie Angélique... dans le dessein de se faire Religieuse elle est née Sauvage et ignore le nom de son pays ».

En somme, nous avons l'incompréhensible double inexistence de la transcription de Louise Marie Thérèse depuis les « actes royaux » vers les actes du Ministre de la Maison du Roi, et celle de tout acte baptistaire.

Sources. Archives de Seine-et-Marne ; carton 333 H – 373 H (notamment 334 H 1-7 ; 335 H 1 ; 338 H 1-8). Sollier, *Mémoires... du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes*, 1866 ; tiré à part aux Archives de Seine-et-Marne, A Z 434. Archives nationales ; LL 1642, f°180 r°. Archives de la Marne ; 2 E 119/35.

5) Le filigrane annexé à un autre portrait de la « mauresse »

Toute autre fut la nature d'un vol de documents commis auparavant dans la très conservatrice abbaye de Sainte-Geneviève, proche du pouvoir royal, geste qui n'est point celui d'un collectionneur - qui eût publié ou mis en vente son trésor - mais celui d'un dissimulateur de preuves, acte qui nous assure - s'il en fût encore besoin - que la « mauresse » était bien la fille de Louis XIV. Ce vol est antérieur à la Révolution, ère qui eût fait ses choux gras d'une telle découverte allant à l'encontre de la royauté, en un temps où même les ossements des rois étaient profanés.

Dans les archives de la bibliothèque Sainte-Geneviève, un dossier majeur annexé à un second portrait - semblant de dix ans postérieur à l'original - de Louise Marie Thérèse, disparut au cours du XVIII^e siècle. Il nous reste la chemise extérieure, vide, dont nous avons fait parler le beau filigrane, bien visible en transparence, portant une marque de papier (une signature de papetier) et un griffon couronné. Ce matériau fut fabriqué en 1742 par une famille renommée de papetiers d'Auvergne, les frères Cusson. Seule une personne ou une institution suffisamment riche pouvait se procurer un tel papier. Par exemple, Montesquieu utilisa parfois le papier de ce fabricant.

Le carton 333 H – 373 H des Archives de Seine-et-Marne, recelant des documents du couvent de Villechasson-Moret couvrant près d'un siècle (1696-1790), nous assure que ces religieuses n'utilisèrent point un tel papier. Ce type de matériau et le vol du contenu du dossier renforcent encore la crédibilité de cette mention en titre, d'une main du XVIII^e siècle mais dont l'orthographe fautive n'est point celle des savants religieux de Sainte-Geneviève :

« Papiers concernant
La Moresque
Fille de Louis 14 »

Sources. Archives de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dossier Boinet 89.

6) Qui fût la maman, maitresse noire de Louis XIV ?

Alors que les reines accouchaient en public, et que toute leur existence privée était surveillée afin qu'elles ne donnent point naissance à un héritier du trône qui serait illégitime, les rois de France, abusant de liberté, furent de mœurs plus lestes.

La seule piste rationnelle que j'eusse découvert pour identifier la maman de Louise et Dorothee - qu'elles fussent sœurs ou demi-sœurs -, est la petite noire vendue, jeune enfant, au premier comédien de Louis XIII, pour jouer les rôles de « sauvagesse », assurément (Archives nationales, Minutier central, ET/XV/28). Par la suite, Louis XIV, grand amateur de théâtre et plus encore de femmes, sous toutes les formes et teintes de visage - de la marquise à la fille du peuple -, n'aura pu manquer de la remarquer, ce d'autant que le roi lui-même aimait à monter sur les planches.

L'amante noire du souverain aurait donc été, non pas de son entourage immédiat, mais de sa périphérie, car il n'y avait aucune servante de couleur, tant dans la « Maison du Roi » que dans la « Maison de la Reine ». On ne peut évoquer une fille que quelque capitaine aurait fait

venir des îles ou d'Afrique pour le seul plaisir charnel de Louis XIV, ce qui aurait été du su de tous en ces temps de grand bavardage qui virent, à l'instar du duc de Saint-Simon, les mémorialistes noircir des dizaines de milliers de pages.

Notons que les actes de vêtues du couvent de Villechasson-Moret nous laissent à penser que Louise Marie Thérèse naquit vers 1675, car l'âge moyen des vœux de professe, pour les filles instruites toutes jeunes en cette maison-même, court de 16 à 20 ans, voire un peu plus pour celles entrées après leur vingtaine en cette institution. La naissance de Dorothée est datable de la même période. Certes, 1675 est une date tardive, mais la petite fille noire, puis demoiselle, qui montait sur les planches de la troupe de théâtre de Louis XIII, me paraît l'unique piste sérieuse que nous offre les archives, qu'elle eût été la maîtresse ou la mère de la maîtresse du Roi Soleil.

S'il en eût deux filles cachées, comme cela paraît, alors ce ne fut point le fruit d'une rencontre d'un soir. Pour que se prolongeât cette liaison, lors, il fut un peu d'amour unissant cette femme noire et le Roi Soleil, souverain de la promulgation du Code Noir - châtiant les mariages interraciaux - et de l'expansion de la traite des esclaves...